

Les 40 recommandations

Numéro 3-4, 1987

À ciel ouvert

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21947ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Productions Ciel Variable inc.

ISSN

0831-3091 (imprimé)

1923-2322 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1987). Les 40 recommandations. *Ciel variable*, (3-4), 54–56.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Modification des règlements municipaux (dont le 6358) pour reconnaître les maisons de chambres comme faisant partie de notre patrimoine résidentiel.
2. Modification du règlement 5241 pour empêcher non seulement la démolition mais aussi la transformation des maisons de chambres sans droit de compensation.
3. Bonification municipale du programme PARCQ pour les maisons de chambres pour rendre le programme plus avantageux, améliorer la superficie et les services dans les chambres, et restreindre les hausses de loyer.
4. Mise en application, et l'augmentation si nécessaire, des pouvoirs du Service des Permis et Inspections pour faire exécuter, par la Ville, les travaux reliés à la sécurité et à la salubrité dans les maisons de chambres dangereuses et les facturer, par la suite, aux propriétaires.
5. Réalisation de la coupe de rue pour l'entrée d'eau nécessaire au système de gicleurs automatiques par le service des Travaux publics aux frais de la Ville.
6. La rénovation, l'acquisition, la remise aux normes, et/ou la construction de 5,000 unités de logement sous diverses formes pour les cinq prochaines années, plus particulièrement des studios, des appartements et des chambres.
7. Modification des critères d'admissibilité aux H.L.M. pour permettre aux itinérants et aux sans-abri d'avoir accès à ces logements et l'établissement d'appartements supervisés.
8. Expérimentation de la location d'appartement sous forme de location de chambres comportant le droit d'utiliser certains espaces communs (toilette, cuisine, salon) dans les logements municipaux y compris ceux appartenants à la SOGHOM et à la SOHOM.
9. L'achat et la rénovation par la Ville, en collaboration avec les ressources du milieu, de petits hôtels pour en faire du logement assurer leur intégration à l'O.M.H.
10. Une étude urgente des possibilités de logements stables et abordables pour les personnes âgées, les personnes handicapées, des écoles désaffectées, des maisons de chambres incendiées, etc.
11. - mandater CIDEM-Habitation pour mandatier des propriétaires de maisons de chambres pour identifier les lacunes des programmes de logements de chambres; de préciser avec eux l'échéancier de remise en état et de salubrité des maisons de chambres; de trouver une solution collective au problème des maisons de chambres; d'approcher la SCHL pour que cette société réduise les coûts hypothécaires des propriétaires de maisons de chambres effectuant des rénovations; d'étudier la possibilité d'avantages fiscaux pour les propriétaires qui rénovent leurs maisons de chambres et s'en servent dans cette vocation; de faire rapport au Conseil municipal dans les prochains mois.
12. L'Office de la Ville de Montréal pour le logement des sans-abri.



CIDEM.

La force d'une ville Montréal

l'utilisation de ce fond. Ce rapport devra aussi évaluer les objectifs atteints en terme d'unités créées ou rénovées pour les sans-abri.

Que la Ville de Montréal mette sur pied dans les plus brefs délais, soit
Où l'hiver 1987-88, 3 refuges dont un destiné aux femmes, un aux jeunes
(18-30 ans) et un aux hommes.
e ces refuges aient un maximum de 25 lits chacun.
e ces refuges soient gérés par des organismes sans but lucratif, ou des
opérations para-municipales ou para-publiques.
un programme de sensibilisation et de références aux OSBL de logement
table soit mis sur pied pour les usagers-ères, de ces refuges.
ue l'aménagement physique de ces refuges soit planifié en fonction de
sur transformation éventuelle en logements stables.
Que la fourrière municipale assure
des sans-abri hospitalisés ou inc
18. À très court terme, la Ville de
vingtaine de studios pour les
appartenant à la Ville et dev
À très court terme, la Ville de
d'habitation du Québec le prix
chaque studio ayant un minis
rejoignant ainsi les normes
Que la Ville de Montréal s'
les itinérants(es) répondent
code municipal.
Que l'administration munic
s'assure de l'implantatio
médicaux, des services de
reach*) et/ou psychiatri
ressources du milieu.
Que l'administration m
lisation de la prest
causes et ses solutio
38. Que l'administration munic
sur la conversion des immeubles en condominiums, q
chambres et chambreuses soient respectés au même titre que les autres
locataires.

19. Afin d'assurer une accessibilité réelle des services mis sur pied pour
les sans-abri, le Comité des sans-abri recommande que la Ville mette ou
contribue à mettre sur pied un Centre d'information, de référence et de
dépannage ouvert 7 jours semaine et 24 heures par jour en collaboration
avec les ressources existantes du milieu.
21. Que les équipements et les lieux de loisirs soient mis à la disposition
des sans-abri et des ressources d'entraide.
23. Que l'Administration municipale se penche avec la S.T.C.U.M. sur des
réductions tarifaires pour les assistés sociaux et assistées sociales
afin de leur assurer une réelle accessibilité aux services et aux
ressources qui leur sont nécessaires.
en collaboration avec les ressources du milieu, voit
de sensibilisation pour les

20. Que le Services des Affaires sociales de la Ville assure par contrat de
service avec le C.S.S.M.M. le placement, en foyer d'accueil, des
sans-abri.
22. Que les services des Affaires culturelles facilitent la création
d'entente de service avec les ressources communautaires œuvrant auprès
des sans-abri pour un meilleur accès à ces services.
24. Que l'administration municipale, en concertation avec d'autres paliers
gouvernementaux et les organismes communautaires, développe un programme
adapté de création d'emplois aux sans-abri. (ex.: emplois saisonniers).
27. À très court terme, la Ville devrait transformer en maisons de chambres
deux immeubles résidentiels inoccupés sur la rue Anderson appartenant à
la SORHAM
ertation avec les ressources communautaires
revoir les critères d'admissibilité dans les
bonnes sans-abri et qu'elle aménage des
ex-patients psychiatriques sans-abri. Ce
de ces logements et l'assurance de services
ion.



consultatif sur les sans-abri qui aurait pour
sentes recommandations:
du marché des logements disponibles aux personnes
stock de logements disponibles (chambres et
à l'année dans de petits hôtels (SRO) pour les
pour les OSBL des hausses d'évaluation sur les taxes
renovation:
Administration municipale sur toute question de logements
sans-abri.

Bernard Jeay



Jean Bruneau



Luc Vallières